

sa présidente, 25 des 27 conseillers départementaux ont transmis à l'intéressée un document retraçant clairement ce qu'ils lui reprochent. Elle devra s'expliquer mercredi prochain.

LA hache de guerre est-elle déterrée au Conseil départemental de Bendje (CDB) ? C'est comme si, au regard du climat délétère persistant entre la présidente de l'institution, Lucie Akendengue Daker, et la quasi-totalité des conseillers départementaux, y compris ceux de son propre camp politique, le Parti démocratique gabonais (PDG) qui en compte 11, alors que La Clé en a 7, Bendje Espoir 6, et la Voix du peuple 3.

Comment en est-on arrivé là ? Par une correspondance datée du 25 juillet dernier, la majorité des conseillers départementaux, conformément à l'article 63 alinéa 2 qui dispose que "Les sessions extraordinaires sont convoquées par les présidents des bureaux des conseils, soit à leur propre initiative, soit à la demande motivée d'au moins la moitié des membres des conseils", ont demandé à la présidente, Lucie Akendengue Daker de convoquer une session extraordinaire au plus tard le vendredi 5 août 2016, destinée à statuer sur la situation générale de leur collectivité locale.

Les signataires précisent : "Vu que depuis votre accession à la présidence de l'institution, nous constatons, sans préjugé, que vous n'avez jamais voulu convoquer les sessions relatives à



Le préfet de Bendje, Eugénie Marie Caroline Kamara (D) et le président du CDB, Lucie Akendengue Daker à l'ouverture de la session. Photo de droite : L'opposition et...



Photo : Julie Ngumbi

... la majorité unies pour en savoir un peu plus sur la gestion jugée opaque de la présidente. Photo de droite : Un conseiller transmettant les griefs sur lesquels Lucie Akendengue Daker devra s'expliquer le 16 novembre prochain.

l'examen des comptes administratifs et de gestion des exercices 2014 et 2015 que vous avez exécutés."

Dans sa réponse, le 12 août 2016, Mme Akendengue Daker s'est expliquée sur les raisons du retard, s'engageant à mettre tout en œuvre pour organiser, dans les "meilleurs délais", cette session. Mais à ce jour, les conseillers ne voyaient toujours rien venir.

Préoccupés devant le silence de Lucie Akendengue Daker, ils décideront de la relancer, à travers un autre courrier daté du 20 octobre 2016, avec copie au préfet de Bendje.

GRIEFS. Finalement, lundi dernier, la requête des élus départementaux a été satisfaite. Et c'est Eugénie Marie Caroline Kamara, la préfète de Bendje, qui a présidé l'ouverture des travaux. Mais, sitôt entamés, les membres du conseil ont butté sur les problèmes de procédure et sur l'ordre du jour, jugé trop touffu. Notamment, sur la question suivante : qui devait prési-

der la suite des travaux après le départ de l'autorité de tutelle ?

interpellée par les conseillers à ce sujet, la présidente de l'institution dira qu'elle ne saurait être juge et partie. Aussi, une partie de l'assistance proposera-t-elle que le conseiller le plus âgé prenne le relais. Cette proposition ne fait pas l'unanimité, certains participants allant même jusqu'à émettre des réserves. Et pour cause ! Ils ont encore en mémoire l'annulation, par le ministre de tutelle, pour vice de procédure, de la délibération numéro 015/2015/POM/DP/CDB/CD/SG du 17 mars 2015 portant démission du bureau par l'assemblée du Conseil qui avait sanctionné la session extraordinaire du 25 mars 2015.

Comme alternative, l'expertise du conseiller technique chargé des Collectivités locales est alors sollicitée par téléphone interposé. De là, il est demandé aux conseillers de détailler les ques-



Photo : Julie Ngumbi

... la majorité unies pour en savoir un peu plus sur la gestion jugée opaque de la présidente. Photo de droite : Un conseiller transmettant les griefs sur lesquels Lucie Akendengue Daker devra s'expliquer le 16 novembre prochain.

tions à débattre sur un document à remettre au président du CDB, qui devra répondre dans un délai de 5 à 8 jours au cours d'une autre session. La session est suspendue pour permettre aux conseillers de mieux expliciter leur pensée.

Trois heures plus tard, les travaux reprennent juste pour remettre à la présidente les griefs sur lesquels elle devra répondre mercredi prochain et dont copie est parvenue à notre desk local.

Le document porte la signature de 25 conseillers sur les 27 que compte l'Assemblée. Un seul conseiller a refusé de le parapher, en dehors du président lui-même.

Sur la gestion du Conseil, les signataires dénoncent le refus "catégorique" de convoquer les sessions des comptes administratifs des exercices 2014 et 2015, conformément à l'article 63, alinéa 2. A cela s'ajoutent "la gestion opaque" du patrimoine foncier de l'institution, le manque de lisi-

bilité dans la mise en place et la gestion des coopératives départementales dont aucune communication n'est faite à l'Assemblée délibérante, malgré d'énormes sommes allouées à cette rubrique, l'attribution du marché de prestation de service de gré à gré à la société de gardiennage Sage & Co, sans convention, ni contrat, en violation des dispositions de la loi organique numéro 001/2014 du 15 juin 2015, les recettes non perçues sur l'exploitation du camion et du trax à Foulameyong, dans le canton Anengue, pendant six mois, soit un manque à gagner de 90 millions de francs.

MÊMES REPROCHES. On parle également, sur ce registre précis, du détournement de certains biens immeubles du conseil sans en référer à l'Assemblée délibérante, à l'exemple de la transformation en internat de deux appartements pour enseignants à Foulameyong. - S'agissant du fonctionnement du conseil, les

conseillers départementaux dénoncent le pilotage à vue, marqué par l'improvisation dans la prise des décisions, l'absence de collaboration avec les autres membres du bureau, le manque de considération et l'absence de collaboration avec le secrétaire général, dépouillé de certains de ses moyens et attributions, la prise de décision unilatérale, l'abus d'autorité, le mépris, le manque de respect et de considération vis-à-vis des conseillers et des collaborateurs. Lucie Akendengue Daker va devoir s'expliquer, en outre, sur la délocalisation du véhicule de marque Prado immatriculé 0071 G8 B du CDB de Port-Gentil pour Libreville, à des fins jusque-là inconnues.

C'est à croire, à la lecture de ces griefs, que le président du Conseil départemental de Bendje n'a rien changé sur son mode de gestion et le traitement de ses collaborateurs.

En effet, les mêmes reproches, à quelques différences près, apparaissent dans un "mémoire" daté du 25 mars 2015, rédigé par une frange des conseillers, au plus fort de la crise qui avait secoué l'institution à cette époque-là, et qui avait failli l'emporter, n'eussent été plusieurs interventions. Qu'en sera-t-il cette fois-ci, mercredi prochain ?